

...et le collectif Rénovons! amplifie sa mobilisation

Le recours a été déposé alors que l'initiative collective Rénovons!, portée par de nombreux acteurs associatifs et économiques, dont la Fondation Abbé-Pierre et le CLER, pour promouvoir la rénovation énergétique des logements, redonne de la voix. « *La rénovation des passoires énergétiques est une urgence sociale, environnementale et économique* », expliquent les membres du mouvement. D'où leur déception face aux premiers mois du quinquennat.

Certes, la présence de la rénovation des passoires thermiques parmi les priorités gouvernementales avait satisfait les membres de Rénovons!. Mais aujourd'hui, assurent-ils, « *le doute a remplacé la satisfaction* ». Lors de la présentation du plan « climat », en juillet 2017, le ministre de la Transition écologique et solidaire avait fixé un objectif : la disparition des bâtiments énergivores et mal isolés en dix ans. De fait, la stratégie « logement » annoncée le 21 septembre s'y réfère en visant la rénovation en cinq ans des logements les plus énergivores du parc social et, dans le privé, la suppression de 150 000 « passoires énergétiques » par an grâce au renforcement des aides à la rénovation. Cependant, pour Rénovons!, ce programme ne présente pas de « *propositions concrètes en faveur de la rénovation énergétique des passoires* ». De la même manière, le collectif estime que le projet de loi de finances pour 2018 et le « grand plan d'investissement » présenté par le gouvernement le 25 septembre « *sont en dessous des investissements annoncés* ». Enfin, la feuille de route pour la rénovation énergétique promise dès le mois de juillet se fait encore attendre.

Dans ce contexte, la promesse électorale d'Emmanuel Macron de rénover la moitié des passoires énergétiques des propriétaires les plus modestes dès 2022, tout comme l'objectif inscrit dans le plan « climat », sont devenus hors de portée, estime le collectif. Il rappelle que des solutions existent pourtant. Depuis sa création en février 2016, il a élaboré une feuille de route en ce sens, dont il a fait ensuite évaluer l'impact (coûts et bénéfices) dans le cadre d'une étude indépendante présentée en février dernier (1). ■ M. E.

(1) Voir ASH n° 2999 du 24-02-17, p. 10.

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

L'annonce de la fusion de l'ANESM et de la HAS crée des remous

La mesure est jugée « *précipitée* », « *brutale* », « *sans concertation préalable* »... L'intégration de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM) au sein de la Haute Autorité de santé (HAS) était pressentie depuis plusieurs années (1). Mais certaines organisations du secteur ont peu apprécié d'apprendre que la décision a été prise le 27 septembre, la veille de la présentation du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2018, qui inclut cette disposition (2).

Créée en 2007, l'ANESM fonctionne sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP) dont la gouvernance intègre notamment des représentants des structures sociales et médico-sociales. Au 1^{er} avril 2018, ce GIP va être supprimé et une commission de la HAS va reprendre ses principales missions : établir et diffuser « *les procédures, les références et les recommandations de bonnes pratiques professionnelles* » auprès des établissements et services concernés, « *donner un avis sur les conditions et modalités de l'habilitation des organismes chargés de*

l'évaluation externe » et « *se prononcer sur les conditions et modalités de radiation de la liste* » des organismes évaluateurs.

La CNAPE (Convention nationale des associations de protection de l'enfant) « *s'inquiète* » dans un communiqué des conséquences de cette fusion. Elle avait déjà mis en garde contre un tel scénario en mars dernier, lorsque le GIP de l'ANESM avait été prorogé pour un an seulement (3). « *Si le rapprochement avec le sanitaire est souhaitable parce que les imbrications sont fréquentes, en revanche l'intégration de l'ANESM [à la haute autorité] pose question quant à la prise en compte spécifique des aspects sociaux et médico-sociaux* », qui pourraient sortir « *rapidement des préoccupations de la HAS* », craint la CNAPE. Pour que les missions et l'expertise de l'ANESM « *soient préservées* », elle appelle les parlementaires à « *créer une haute autorité sanitaire, sociale et médico-sociale s'appuyant sur une gouvernance renouvelée* », plutôt qu'une simple absorption de l'ANESM par la HAS.

« *L'histoire de l'évaluation dans le champ de l'action sociale et médico-sociale n'est pas un long fleuve tranquille* »,

En bref

Onze associations (AFM-Téléthon, Aides, APF, CFPSAA, FFAIMC, FNATH, GIHP, Santé mentale France, Unafam, Unapei, Uniopss) ont lancé une pétition en ligne en faveur du pouvoir d'achat des personnes handicapées. Elles demandent au gouvernement de renoncer à une série de mesures récemment annoncées (voir ASH n° 3027 du 29-09-17, p. 15). Certaines portent sur l'allocation aux adultes handicapés (AAH) : la non-revalorisation pour les bénéficiaires vivant en couple sur la période 2018-2019 et la fusion du complément de ressources et de la majoration pour la vie autonome en janvier 2019 (les associations craignent un alignement par le bas). Les signataires protestent également contre la fin de la prise en compte au 1^{er} janvier 2018 des pensions d'invalidité dans le calcul de la prime d'activité. • Lien : <http://bit.ly/2g5kcCz>.

L'UDES (Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire) vient d'entamer avec les syndicats de salariés une négociation sur l'emploi des personnes en situation de handicap dans ce secteur. Il s'agit d'aboutir « *à un accord multi-professionnel au printemps 2018* », précise l'UDES dans un communiqué. « *L'objectif consiste à améliorer la situation de l'emploi des travailleurs handicapés dans l'ESS [économie sociale et solidaire], de contribuer à l'inclusion globale des personnes en situation de handicap et de concourir à la qualité de vie au travail de tous les salariés couverts* ». Par ailleurs, pour « *développer et cibler les actions les plus pertinentes* », l'UDES et l'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (Agefiph) « *réalisent actuellement un état des lieux chiffré sur l'emploi des personnes en situation de handicap* » dans l'ESS. Les premiers résultats consolidés sont attendus « *avant la fin de l'année 2017* ». •